



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 08
18 Novembre 2019

Présents : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Ménard, Daniel Leparoux et Nicolas Menard
Assistent : Sébastien Duret, Directeur Administratif
Daniel Roger, Yves Rouaud

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 07 du 12 Novembre 2019 sans réserve.

2. Championnats Jeunes Masculins pour la 2^{ème} phase

La Commission reprend les desideratas formulés en 1^{ère} phase et prend note des modifications ou compléments de desideratas pour élaborer les calendriers de la 2^{ème} phase.

Forfaits généraux – 1^{re} phase

- Thouaré US 1 : U18 D1
- Nantes Pin Sec 1 : U18 D1
- Nantes Dervallières ASC 1 : U18 D3
- St Nazaire UMP 1 : U18 D4
- Nantes St Félix CCS 1 : U18 D4
- Nantes Pin Sec 2 : U17 D1
- St Sébastien FC 2 : U17 D1
- St Nazaire Alerte Méan 1 : U17 D1
- Bouguenais Foot 1 : U16
- GJ Académie Nantaise 1 : U16
- Nantes Pin Sec 1 : U15 D3
- St Nazaire UMP 1 : U15 D5
- Nantes Pin Sec 2 : U15 D5
- Geneston AS Sud Loire 3 : U15 D5

Demande de modifications de catégorie

- GJ Chaumes Rouans Vue U16 => U17
- Vertou ES U14 => U15
- Vertou ES U17 => U18

Nouveaux engagements :

- U18 : Mouzeil Teillé Ligné FC 2
- U15 : GJ Académie Nantaise 3

Réengagements après forfaits généraux :

- U18 : Nantes Pin Sec 1
- U15 : Nantes Pin Sec 1

Ces groupes sont soumis à la validation du Bureau du District. La Commission procède également à la numérotation des groupes de la 2^{ème} phase pour l'élaboration des calendriers.

La Commission rappelle aux clubs que l'horaire des rencontres sera reprogrammé à 15 h durant la 2^{ème} phase (novembre à février inclus) si les clubs ayant proposé à 16 h ou 18 h ne disposent pas d'éclairage homologué.

Si la situation est régularisée en cours de phase, les rencontres pourront être reprogrammées aux horaires initiaux.

Les demandes de changement d'horaire à 13h30, 14h30, 15h30 doivent être l'objet de demandes individuelles des clubs.

La Commission établit le tableau des accessions/relégations à l'issue de la 2^e phase qui sera publiée sur le site Internet.

3. Courriels

. Nantes St-Pierre du 12 et 15.11.2019

Pris connaissance.

. Blain ES du 13.11.2019

Pris connaissance.

. Nantes Pin Sec du 13.11.2019

Pris connaissance.

. FC Bourgneuf En Retz du 13.11.2019

Pris connaissance.

. Teillé Mouzeil Ligné du 13.11.2019

Pris connaissance.

. Treillières Sympho. Foot du 14.11.2019

Pris connaissance.

. Sion Les Mines du 14.11.2019

Pris connaissance.

. La Chapelle des Marais FC du 15.11.2019

Pris connaissance.

. Blain ES du 15.11.2019

Pris connaissance.

. Vieillevigne La Planche du 17.11.2019

Pris connaissance.

. Rezé Aepr du 18.11.2019

Pris connaissance.

Le Président,
Mickaël Herriau



Le secrétaire,
Bernard Hubert

